

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 27 mai 2020

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Clémence GESLAIN – Berthe-Ange LAUDET-TRENQUE – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Benoît CHIRON – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Cyril MONIOT – Fabien OLKOWICZ – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON

Excusée :

Eva CAPIZZI donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

La séance est ouverte sous la présidence de **Brigitte Bochaton**, Maire sortant qui après avoir fait l'appel, déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions, conformément à la feuille de proclamation du dimanche 15 mars 2020.

Brigitte Bochaton laisse la parole à **Pierre-Louis Besson**, doyen du conseil municipal, qui prend la présidence de l'assemblée, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT). Il a constaté que la condition de quorum était remplie.

Pierre-Louis Besson invite le conseil municipal à désigner le secrétaire de séance : la benjamine, **Clémence Geslain**.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs pour les différents scrutins : **Catherine Faivre** et **Julien Routin**.

1. Élection du Maire

Pierre-Louis Besson a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Il annonce la procuration reçue et invite les candidats qui le désirent à se

faire connaître : **Brigitte Bochaton** est candidate. Après avoir remis à chacun un bulletin vierge, le conseil municipal procède au vote.

1^{er} tour : 27 votants
 3 suffrages blancs
 24 suffrages exprimés

Brigitte Bochaton est élue Maire par 24 voix et a été immédiatement installée.

Madame le Maire prononce son discours *« C'est un moment très solennel et aussi très protocolaire ! l'installation d'un nouveau conseil municipal, mais qui garde le même maire ainsi que beaucoup d'élus déjà bien en place depuis quelques années, au sein de l'équipe « ensemble pour Jacob-Bellecombette » ou de l'équipe « Vision commune » ! Mais cette équipe 2020 permet aussi d'intégrer de nouvelles personnes, des femmes et des hommes dynamiques, très motivés, très « jacobins » !*

Le 15 mars jour du 1er tour des élections, les habitants nous ont à nouveau fait confiance avec un score encore meilleur que la dernière fois, j'étais personnellement contente de ce résultat, mais je veux saluer aussi l'équipe d'Antoine tout particulièrement Antoine et Catherine qui ne démeritent pas de par leurs convictions et leur motivation.

Alors oui le 15 mars avec mon équipe nous étions heureux, mais après le 15 mars où l'ambiance était déjà tendue à cause d'une actualité morose et inquiétante, il y a eu le mardi 17 mars et l'annonce du confinement !

Un jour de semaine où tout a basculé ! un mardi pas comme les autres, une décision gouvernementale hors du commun, une crise sanitaire sans précédent ! On rentre chez soi, on ferme tout ! Oui mais les problèmes des uns persistent, les angoisses des autres sont bien toujours là, le besoin d'informations est criant, certains doivent continuer de soigner, de secourir, de travailler tout simplement parce que la vie continue mais la mort aussi est là et cette impression de côtoyer un ennemi invisible est présente autour de nous !

Alors nous nous sommes tous mis au travail, la mairie fermée au public mais toujours joignable par téléphone, notre CCAS s'est mis en ordre de marche pour gérer nos séniors, les personnes en difficultés, les courses des uns et des autres, le problème de pharmacie, de transport, les garderies à mettre en place pour les enfants du personnel soignant, se donner les moyens de communiquer rapidement entre nous oui mais aussi avec les habitants en passant par WhatsApp, les visio-conférences, notre site internet, nos panneaux lumineux, la messagerie de voisins vigilants, la newsletter, je crois que nous avons tout testé, et surtout tout mis en œuvre très rapidement !

NOUS, ce sont avant tout le personnel communal et j'en profite pour remercier plus particulièrement Nadine et Marjorie ici présentes qui durant ces deux mois ont été corvéables à merci 7j/7 ainsi que le personnel de l'accueil, de l'animation, du service

technique et Axel notre nouveau policier municipal qui a pris ses fonctions dans des conditions particulières.

NOUS ce sont nos élu(e)s, anciens et nouveaux, n'oublions pas que durant ces deux mois de confinement nous avons quelque part la chance d'avoir UNE GRANDE EQUIPE MUNICIPALE et ce fut fort appréciable de pouvoir compter sur cette grande et belle équipe, parce que vous les nouveaux élu(e)s vous n'avez pas attendu ce soir pour vous investir, vous avez été présents dans toutes les différentes actions mises en place par les adjoints en poste. Une solidarité exceptionnelle, une implication exemplaire.

NOUS ce sont nos habitants qui se sont portés bénévoles pour aider les séniors, pour tout simplement nous aider au quotidien. Ce sont nos couturières jacobines et couturier jacobin qui suite à notre appel pour confectionner des masques ont répondu « présent » ! Et aujourd'hui ce sont déjà plus de mille masques de réalisés !

Nous, c'est-à-dire l'équipe municipale en poste, a dû prendre des décisions rapides en décidant, par exemple :

- d'acheter à Grand Chambéry, 4000 masques en tissu pour offrir aux habitants,*
- de fournir le tissu, les fournitures aux couturières jacobines,*
- de commander d'emblée des masques chirurgicaux pour le personnel communal,*
- d'investir dans des solutions hydroalcooliques et des plexiglass de protection,*

Alors tous ces NOUS, je tiens à les remercier très sincèrement ce soir parce qu'ils m'ont apporté du dynamisme, de l'optimisme, de l'aide au quotidien ! Et ce NOUS, c'est aussi beaucoup, VOUS !

Ce soir nous démarrons un nouveau mandat mais toujours avec comme compagnon de route ce fameux « COVID 19 » ! Mais je ne désespère pas de voir, incessamment sous peu, sa complète disparition, il faut rester positif dans toute situation.

J'ai par contre la certitude que cette crise sanitaire va marquer notre quotidien dans tous les domaines, économique, social, environnemental, sociétal, avec une répercussion sur nos communes, et notre vie à tous !

Nous allons sans doute devoir adapter nos ambitions, nos projets, aux urgences du moment qui risquent de durer dans le temps. On entend beaucoup parler du monde d'Après, mais le monde d'après c'est maintenant, et je sais qu'avec vous nous allons faire le maximum pour anticiper, pour préparer et surtout se projeter avec réalisme et pragmatisme dans les années futures, c'est-à-dire le « demain du jacobin » !

Des enjeux considérables, une vision peut-être un peu différente, mais ensemble nous pouvons l'envisager et surtout le dessiner, parce que tous autour de moi, vous êtes motivés, enjoués et convaincus de notre rôle au sein de notre commune.

Merci à vous pour votre confiance, je vais essayer de ne pas vous décevoir ».

Antoine Fatiga s'associe aux propos de **Madame le Maire** sur les anciens conseillers ; salue les élus qui n'ont pas renouvelé leur mandat et les nouveaux qui s'engagent. Il remercie les 963 personnes qui se sont déplacées pour voter le 15 mars dernier. Il souligne la forte abstention qui doit nous interroger. Il met en avant le travail des personnels qui ont été en 1^{ère} et 2^{ème} ligne. Le « après » ne sera pas comme le « avant » : il faut donner à ce personnel de la reconnaissance, tant au niveau du salaire que des moyens. Surtout, il faut apprendre de ce qu'il s'est passé. Enfin, il remercie et félicite **Madame le Maire**.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle qu'en application du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au maximum. Elle propose de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Il est procédé au vote à main levée car un vote formel n'est pas exigé.
Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 7 le nombre des adjoints au Maire.

3. Élection des adjoints

Brigitte Bochaton rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Antoine Fatiga précise que les élus de la minorité ne présentent pas de liste mais qu'un poste avait été demandé pour la minorité. Ce n'est pas le cas, ils s'abstiendront donc.

Une seule liste est proposée : la liste **Bruno Stellan**.

1^{er} tour : 27 votants
 3 suffrages blancs
 24 suffrages exprimés

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par **Bruno Stellan**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1 – Bruno Stellan	Finances – personnel communal – sécurité
2 – Isabelle Geindre	Communication – concertation citoyenne – relations universitaires
3 – Pierre-Louis Besson	Travaux – urbanisme
4 – Claire Preschoux	Affaires sociales – logement – associations
5 – Franck Egard	Petite enfance et jeunesse
6 – Marie-Laure Chevallier	Environnement – multimodalité
7 – Olivier Marmet	Affaires scolaires et périscolaires

Brigitte Bochaton remet à chaque conseiller un exemplaire de la Charte de l' élu local qui est lue en séance.

4. Indemnités de fonction des élus

Brigitte Bochaton rappelle que ces indemnités sont calculées à partir d'une enveloppe globale. Le barème est très encadré. L'enveloppe globale sert à indemniser le Maire, les adjoints ainsi que la déléguée à la communication, **Séverine Suchère**, qui travaillera en lien étroit avec **Isabelle Geindre**.

Antoine Fatiga demande s'il est possible d'indemniser les conseillers municipaux qui vont participer aux instances de Grand Chambéry et demande pourquoi l'indemnité des adjoints diminue de 22 à 20.78 % mais pas celle du Maire.

Brigitte Bochaton répond qu'elle a pris la totalité de l'indemnité car elle paie également l'assurance de tous les adjoints. L'indemnisation sera étudiée notamment via les ordres de mission.

Par 24 voix et 3 abstentions (**Catherine Faivre, Antoine Fatiga et Luis-Michel Rodriguez**), le montant des indemnités de fonction des élus est voté comme suit :

Maire	55%	2139.17 € brut
Adjoint	20.78%	808.21 € brut
Conseiller délégué	8.54%	332.15 € brut

5. Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire

Brigitte Bochaton rappelle que les délégations sont confiées au Maire pour toute la durée de son mandat mais le conseil municipal peut y mettre fin à tout moment. Le Maire doit rendre compte des décisions prises en application des délégations accordées à chaque conseil municipal.

Sur les 23 propositions, depuis l'envoi des rapports et suite à une demande de la Préfecture, il faut préciser certains articles :

- n° 13 : « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, pour les biens d'une valeur au plus égale à 500 000 € »
- n° 15 : « régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 € par sinistre »
- n° 19 : « exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles pour les biens d'une valeur au plus égale à 750 000 € »

A l'unanimité, le conseil municipal accorde les 23 délégations au Maire avec les 3 modifications ci-dessus.

6. Désignation au sein des commissions municipales

Madame le Maire annonce que lors du prochain conseil municipal, le CCAS sera mis en place sous la responsabilité de **Claire Preschoux**. Les autres commissions sont votées ce jour.

Catherine Faivre demande ce qu'il en est pour la CAO.

Madame le Maire répond qu'elle sera installée au prochain conseil municipal.

Après discussion et à l'unanimité, le tableau des commissions municipales est adopté comme suit :

	FINANCES	COMMUNICATION	URBANISME TRAVAUX	ENVIRONNEMENT DEPLACEMENTS	VIE ASSOCIATIVE	PETITE ENFANCE JEUNESSE	PERISCOLAIRE SCOLAIRE
STELLIAN Bruno	STELLIAN						
GEINDRE Isabelle		GEINDRE					
BESSON Pierre-Louis	BESSON		BESSON			BESSON	
PRESCHOUX Claire					PRESCHOUX		
EGARD Franck						EGARD	
CHEVALLIER Marie-Laure				CHEVALLIER			
MARMET Olivier							MARMET
SUCHERE Séverine	SUCHERE	SUCHERE	SUCHERE				
LEBLOIS Mathias				LEBLOIS			LEBLOIS
LAUDET Berthe-Ange					LAUDET		
BOURGEOIS Julien				BOURGEOIS			BOURGEOIS
DAILLE JACQUETIN Isabelle					DAILLE		
ROUTIN Julien			ROUTIN				
FRANCART Laurence			FRANCART	FRANCART			
TOCHON Laurent				TOCHON			
PEREZ Claire		PEREZ		PEREZ		PEREZ	
OLKOWICZ Fabien					OLKOWICZ	OLKOWICZ	
CAPIZZI Eva		CAPIZZI					
CHIRON Benoit	CHIRON		CHIRON	CHIRON		CHIRON	
MITHIEUX ROBERT Céline	MITHIEUX				MITHIEUX		
MONIOT Cyril					MONIOT	MONIOT	MONIOT
GESLAIN Clémence						GESLAIN	GESLAIN
DUBOIS Thierry	DUBOIS	DUBOIS	DUBOIS	DUBOIS			
FATIGA Antoine			FATIGA	FATIGA			
FAIVRE Catherine	FAIVRE	FAIVRE	FAIVRE		FAIVRE		
RODRIGUEZ Luis-Michel	RODRIGUEZ					RODRIGUEZ	RODRIGUEZ

7. Risques statutaires : mandatement du Centre de Gestion de la Savoie pour la mise en œuvre de la procédure de consultation

Bruno Stellan présente le rôle du Centre de Gestion de la Savoie et donne la définition des risques statutaires.

A l'unanimité, le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Savoie pour la mise en œuvre de la procédure de consultation concernant les risques statutaires.

8. Protection sociale complémentaire : mandatement du Centre de Gestion de la Savoie pour la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »

Bruno Stellan définit la protection sociale complémentaire.

A l'unanimité, le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Savoie pour la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance au titre de la protection sociale complémentaire.

9. Risques professionnels : signature de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Savoie

Bruno Stellan présente les différents risques professionnels.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le centre de gestion de la Savoie.

10. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** informe les conseillers municipaux que leur adresse mail va être transmise à Grand Chambéry. Pas d'opposition.
Le guide du statut de l' élu local sera annexé au compte-rendu de ce conseil municipal. Aucun conseiller ne fait la demande d'une version papier.
- Le prochain conseil municipal aura lieu **le lundi 29 juin à 19h.**
Pour le conseil communautaire, cela ne change rien pour l'instant : le 2nd tour des élections doit d'abord se dérouler. Cependant, les élus peuvent d'ores et déjà regarder ce qui leur plairait au niveau des commissions de Grand Chambéry via le site Internet.
- Une manifestation va être maintenue dans la mesure du possible : le départ en retraite de Nadine Coello, directrice de l'école élémentaire.
Isabelle Geindre complète les propos de **Madame le Maire** en soulignant une femme humainement exceptionnelle avec qui elle a travaillé en étroite collaboration pour permettre la réouverture de l'école. Nadine Coello n'avait qu'une peur, ne pas reprendre l'école et ne pas revoir les élèves avant son départ.
- **Madame le Maire** rappelle que le drive-mask a lieu ce weekend : autant pour les piétons que pour les voitures. Par ailleurs, 1000 masques ont été réalisés par les couturières et le couturier jacobins. Seront équipés en priorité les seniors, la médiathèque...
- **Antoine Fatiga** rappelle que Grand Chambéry en partenariat avec la région Rhône-Alpes-Auvergne propose des aides pour l'achat de vélos électriques, sous conditions.
- **Mathias Leblois** annonce la reconduction de l'organisation de la course d'orientation pour cette année. Elle est à destination des sportifs et des familles.

Les parcours sont modifiés chaque année. Elle aura lieu le samedi 21 novembre. Il compte sur les élus pour participer ou en tant que bénévoles pour l'organisation. Plusieurs associations et la commune participent à l'évènement : Jaco-Rando et Tam-Tam, l'Echo73 notamment. Une réunion sera programmée pour fin juin.

Brigitte Bochaton lève la séance.